



LE CANARD DÉCHAÎNÉ

libre ensemble



SOMMAIRE

P1 : Spécial Rémunération

P2 : Spécial Rémunération

P3 : L'équipe UNSA

Directrice de publication
Dominique TABARIE



Conception
Samuel CASULA

Ont Participé
à ce numéro

Equipe UNSA

Contacts :

Didier BRETON

06-60-93-44-95

Richard CASELLI

06-86-41-82-52

Christophe LEGRAND

06-10-95-21-80

PR : Production de Référence ou Pas Réalisable ?

Constats de l'UNSA :

- La **PR** construira les futures rémunérations (pourquoi pas ?) et le montant des frais professionnels (**inacceptable !**).
- La **Direction met la barre trop haut** : elle veut **20 000 de PR** alors que la **moyenne des CC est à 18 contrats, soit 12 000 de PR**. Elle mettra en place une aide financière dégressive pendant 2 ans (sous condition de résultats) pour que le CC ne perde pas de rémunération... On va tous se retrouver sous perfusion à la merci du moindre accident... Avec une pression incroyable car quid dans 2 ans ? **L'UNSA demande que la PR débute à la moyenne, soit 12 000.**
- **L'encours actuel sera maintenu suite à une fronde des 2 syndicats négociateurs. OUF !**
- **L'UNSA refuse que le montant des frais de déplacement remboursés soit lié à la PR.**

La prochaine réunion aura lieu le 15 mars. Comme d'habitude nous vous tiendrons informés.

DERNIERES NOUVELLES DE LA FUTURE REMUNERATION DES RESPONSABLES DE SECTEUR

La **calculatrice de simulation** de la nouvelle rémunération est opérationnelle. Elle a été présentée et depuis amendée.

La Direction a présenté les **mesures d'accompagnement financières pour compenser la perte de salaire, sur 2 ans.**



Le principe est que chacun démarrerait l'année avec une base PR personnelle (transposition en PR des années 2016 à 2018). Sous réserve de réaliser cette PR mensuelle + 2000 sur l'année suivante, la rémunération actuelle (à définir) serait maintenue. L'année suivante, PR de départ + 4000 idem. Pour atteindre PR de départ + 6000 sur la troisième année et avoir ainsi rattrapé par les résultats sa rémunération initiale (calcul Direction).

L'avis de l'UNSA : il faut démarrer moins haut, avec une PR à 12 000. Augmenter la PR de 1000 et pas 2000. Il faudra également prévoir un accompagnement plus long pour certains CC.

Pour les Responsables de Secteur qui bénéficient d'une prime de portefeuille supérieure à 1500 €/mois, la Direction propose de bonifier le taux de versement des commissions d'acquisition jusqu'à 130% pour 150% d'atteinte de la PR (au lieu de 115% pour 120% d'atteinte maxi) ; l'objectif PR de base de la direction étant de 19856 €.

L'avis de l'UNSA : Cette mesure serait conditionnée aux résultats futurs pour conserver le fruit du travail demandé et effectué au cours de la décennie. Mais elle n'est pas équitable pour tous car, dès la 2ème année, l'effort sur la PR ne serait plus nécessaire !!!!!!! Par contre, il faudrait justifier le montant des frais remboursables (entre 750€ et 1500€ par mois !!).

Pour cela l'UNSA demande de revoir le mécanisme global de la prime de fidélisation telle que :

- **PDP en dessous de 4500 €/an : application de la règle prime de fidélisation.**
- **PDP au-dessus de 4500€/an : maintien de 70% de la PDP sans pouvoir augmenter et application de grille à définir en cas de baisse de solde net (à cause des 30 % de frais professionnels).**



Notre **Tour de France** continue. Réunions prévues dans les OD de PARIS et VAL D'OISE, EVREUX, POITIERS, ANGOULÈME, MARSEILLE, ORLÉANS, NICE, MONTPELLIER, ROUEN, BRECH', AVIGNON, ANGERS...

Venez nombreux !



Merci aux OD de BORDEAUX, TOULOUSE, REIMS, VIRIAT, NANTES et DIJON pour leur accueil.

Nature des frais de déplacement remboursables :

En plus des indemnités kilométriques, des repas invitation client, il sera possible de se faire rembourser les repas personnels (25 €/repas/jour de travail) , les pneus neige et les frais postaux . Toujours sur justificatifs.

L'UNSA demande que les frais de sponsoring engagés par le collaborateur soient également intégrés à cette liste !!!!

L'UNSA est toujours opposée à la discrimination au remboursement des frais : le CC producteur sera remboursé et celui qui gère son portefeuille, conserve ses clients, assure une production moyenne, ne sera pas remboursé en totalité de ses frais. Inadmissible !

La solution la plus égalitaire : **mise à disposition d'une voiture et de tickets restaurant**. Cela générerait une gestion administrative des frais simplifiée pour gagner du temps commercial. C'est d'ailleurs ce que **l'UNSA** avait proposé dans son Canard de 11/2018. Anticipation ???

DERNIERES NOUVELLES DE LA FUTURE REMUNERATION DES IMP

La réunion du 12 Février portait sur les impacts pour corriger la double conséquence de la non prise en compte des Responsables de secteur n'atteignant pas 65% de la PR .

La direction propose un taux de commissionnement individualisé en fonction du taux d'atteinte de chaque Responsable de secteur, sur une assiette des seuls collaborateurs ayant atteint 65% de la PR cible. Cela impliquerait un réajustement des taux de commissionnement avec des paliers de 5 % en 5 %, de 65 à 140 % de PR atteinte .

En ce qui concerne **les critères d'obtention de la prime sur objectif**, **l'UNSA attend les propositions de la Direction ☹**. Nous les présenterons aux managers lors de notre **Tour de France des OD**. Les critères sont nombreux et méritent une véritable analyse !!

Budget Animation d'équipe : il s'agirait d'une compétition avec 15 lauréats par région suite à un classement basé sur 4 critères. De plus ce seront les résultats de l'année N-1 qui seront retenus : **INADMISSIBLE et NON ÉQUITABLE !**



Vos représentants UNSA

Dominique **TABARIE** MONTPELLIER

Didier **BRETON** ALBI

Samuel **CASULA** STRASBOURG

Joel **CUNY** METZ

Nicolas **FELON** AUXERRE

Denis **VIEILHOMME** DIJON

Solange **GAUTHIER JANIN** ANNECY

Philippe **CAUNEGRE** PAU

Richard **CASELLI** NANTES

Franck **BELLANGER** BORDEAUX

Benjamin **LEYSHON** GUINGAMP

André **DENIS** NICE

Christophe **LEGRAND** LILLE

Gregory **MARIE** TOULOUSE

Pierre **TRICAUD** LYON

Sylvain **BERTE** PARIS

Jean Pierre **CASULA** STRASBOURG

Eric **DUVAL** ANNECY